



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT JULIEN DE PEYROLAS

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de :

Délibération
2026-06-47

M. SALAU Claude Maire,

Présents : Mrs et Mme, FLORENSON Fabien, LEROUX Aurélie, ROLLET Franck, EYMARD Françoise, PIQUERAS MARTINEZ José, BUYCK Marie-France, GEROSA-UDYCZ Isabelle, LAROZAS Daniel, TACCIA Stephen, DESPALLEES Brigitte, MUCHA Jean-Philippe, EULA Patricia, GASQ Stéphanie, CAVALIER Grégory.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	18
Date de la Convocation		
01/06/2026		

Absent(s) : Mme WU-ROLLIN Florence

Excusé(s) : M. ALBINI Simon, M. BOULOGNE Damien, M. PRIORON Hervé

Pouvoir (s) : M. ALBINI Simon donne procuration à M. PIQUERAS-MARTINEZ José
M. BOULOGNE Damien donne procuration à Mme LEROUX Aurélie
M. PRIORON Hervé donne procuration à M. CAVALIER Grégory

A été nommé(e) secrétaire : Mme BUYCK Marie-France

Objet de la Délibération :

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
SECTION CADASTRALE A 2179**

Vu le Code General des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1 et L.3221-1

Considérant que la commune souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée A 2179 située route de la Bécharine, jouxtant la parcelle communale sur laquelle est implantée l'école primaire,

Considérant que la commune souhaite relier les deux parcelles dans le cadre du projet de restructuration de l'ensemble scolaire intégrant la restauration du bâtiment historique, la requalification des espaces extérieurs et la création de nouveaux bâtiments,

Considérant que la commune a engagé des négociations avec les Consorts DUFFES /FAUVELET, propriétaires de la parcelle cadastrée A 2179 située route de la Bécharine, estimant le prix au m2 à 89 euros.

Considérant le courrier des Consorts DUFFES en date du 4 juin 2026 proposant une cession à la commune d'une partie de la parcelle cadastrée A 2179 d'une superficie de 2018 m2 au prix de 179 602 euros soit 89 euros le m2.

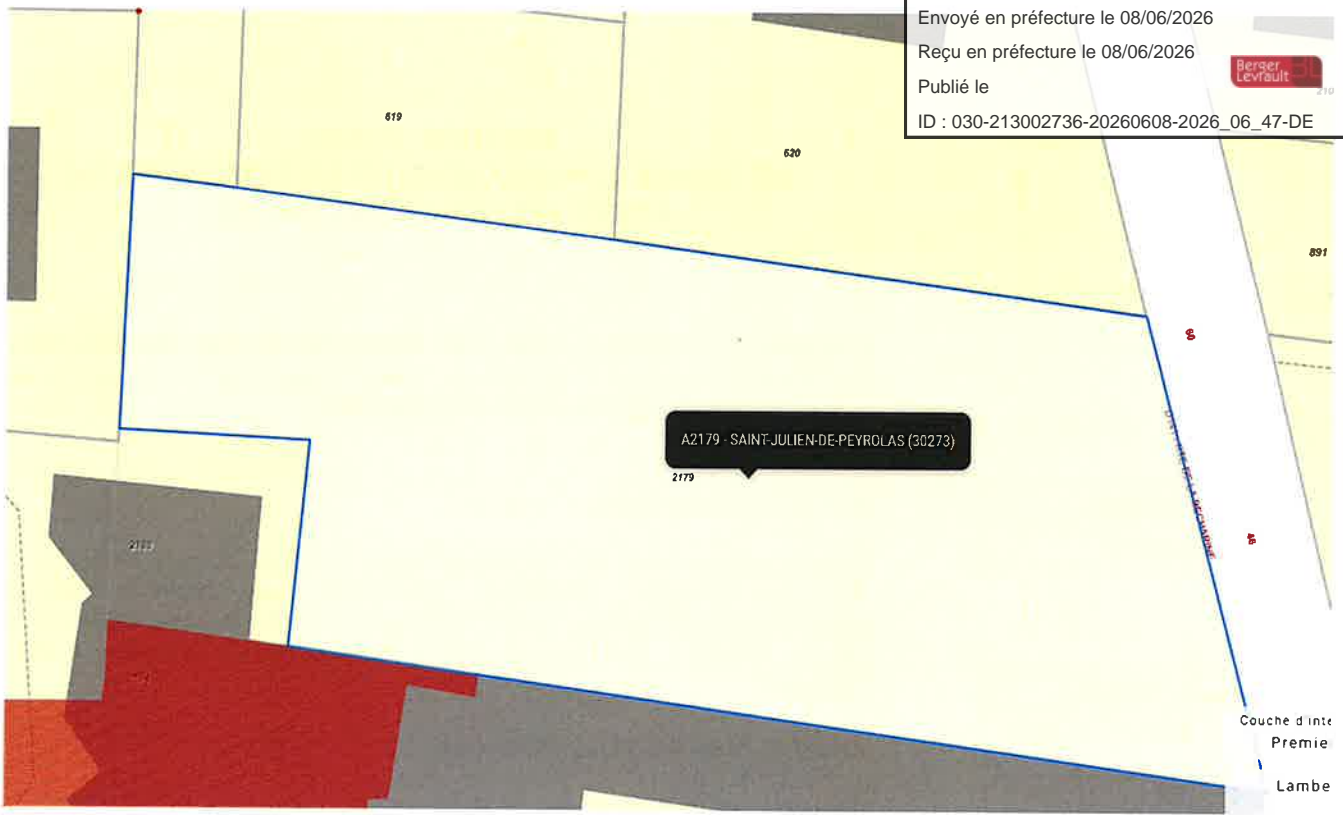
Considérant le courrier de la commune en date du 05 juin 2026 acceptant l'offre des consorts DUFFES / FAUVELET.

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée A 2179 située route de la Bécharine appartenant aux consorts DUFFES / FAUVELET, au prix de 179 602 euros, étant précisé que les frais de bornage et d'acte de notarié seront à la charge de la collectivité,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 030-213002736-20260608-2026_06_47-DE



Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Certifie que la présente délibération a été :
Publiée le 08/06/2026
Transmise au représentant de l'Etat le 08/06/2026

Le Maire
Claude SIAUVAU

